

Décision du 4 avril 2006 portant modification de la décision relative à la mise en oeuvre du programme de recherche S3 E (Sciences économiques et environnement) du 29 avril 2002

NOR : *DEV0650314S*

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur des études économiques et de l'évaluation environnementale,
Vu la décision du 3 juin 2002 relative à l'organisation de la programmation et de la mise en oeuvre de l'activité de recherche soutenue par le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement ;
Vu la décision relative à la mise en oeuvre du programme de recherche S3 E : Sciences économiques et environnement du 29 avril 2002 ;
Sur la proposition du chef du service de la recherche et de la prospective,
Décide :

Article 1^{er}

Les articles 3, 4 et 5 de la décision relative à la mise en oeuvre du programme de recherche « S3 E : Sciences économiques et environnement » du 29 avril 2002 sont modifiés comme suit :

« Article 3

Le comité d'orientation est constitué de représentants des ministères et organismes suivants :

- le ministère de la recherche ;
- le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, direction générale du Trésor et de la politique économique ;
- le ministère de l'agriculture et de la pêche, direction des politiques économique et internationale ;
- l'INSEE ;
- l'Institut français de l'environnement ;
- l'ADEME ;
- le centre d'analyses stratégiques ;
- l'inspection générale de l'environnement ;
- le collège des DIREN ;
- le ministère de l'écologie et du développement durable, direction de la nature et des paysages ;
- le ministère de l'écologie et du développement durable, direction de l'eau ;
- le ministère de l'écologie et du développement durable, direction de la prévention des pollutions et des risques ;
- le ministère de l'écologie et du développement durable, direction des études économiques et de l'évaluation environnementale, et du président du conseil scientifique du programme.

Article 4

Est nommé président du comité d'orientation M. Guillaume Sainteny, directeur des études économiques et de l'évaluation environnementale.

Article 5

Sont nommées membres du conseil scientifique les personnalités suivantes :

- Pierre Morin, INSEE ;
- Jean-Christophe Bureau, INRA ;
- François Laisney, université de Strasbourg ;
- Laurent Viguier, université de Genève ;
- Didier Blanchet, INSEE ;
- Thierry Brechet, université catholique de Louvain ;
- Michel Trommetter, INRA ;
- Pascal Ardilly, INSEE. »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie et du développement durable.

Le directeur des études

